

SECTION MUSIQUE

Lycée Roland GARROS

★ ENSEIGNEMENT OPTIONNEL

➔ En 2nde, 1ère et Terminale



★ ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE

➔ En 1ère et Terminale

« *Susciter le plaisir par la pratique artistique sous toutes ses formes, découvrir, créer, interpréter, écouter, manipuler les musiques d'hier et d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs* »



Lycée Roland Garros
Enrichissez-vous avec la réussite !



C'EST POUR QUI ?

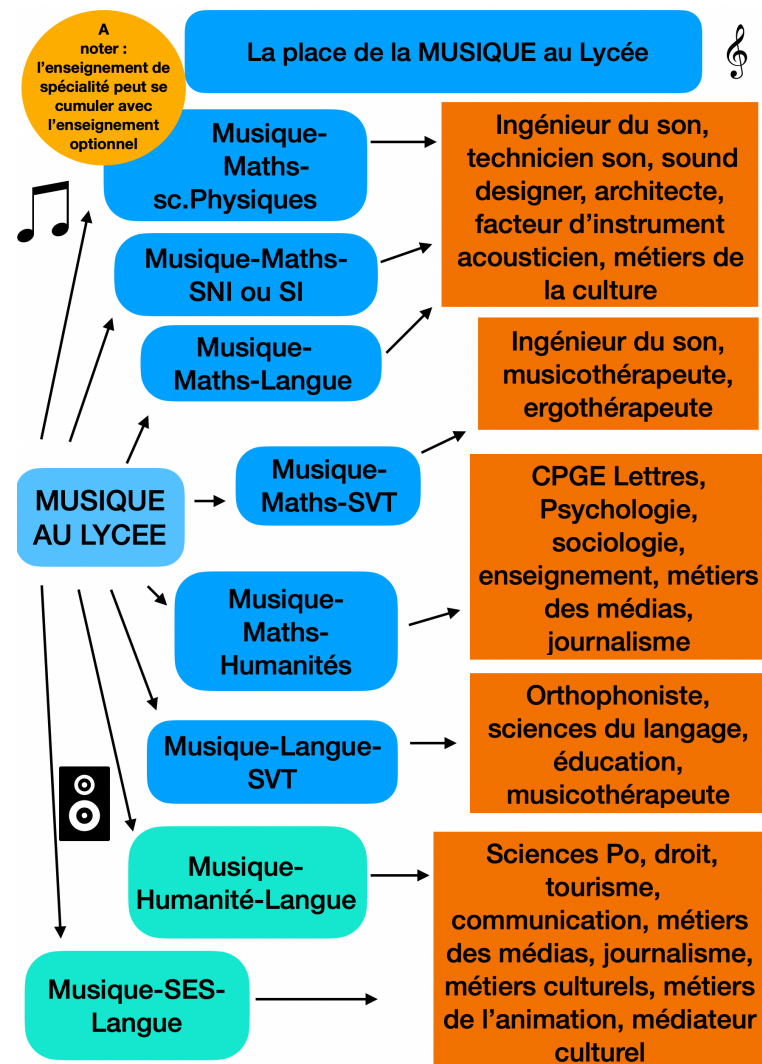
★ Pour toi issu du collège, d'une école de musique, d'un conservatoire ou bien simplement autodidacte, si tu es **motivé** et si tu souhaites donner une dominante culturelle à tes études !

POUR QUOI FAIRE ?

★ Pour développer tes compétences musicales, ta **créativité**, pour développer ton esprit critique, construire une culture musicale diversifiée et te faire plaisir !

ET APRES LE BAC ?

L'option ou la spécialité musique en lycée permet d'intégrer de multiples formations supérieures, d'apporter une singularité au profil du futur étudiant et de l'inscrire dans un univers réaliste d'études et de voies professionnelles.



UNE OUVERTURE CULTURELLE LARGE REPOSANT SUR :

Des pratiques vocales
et instrumentales
d'**interprétation** et
de création...

...Du traitement du
son avec la **M.A.O.** et
des activités d'**écoute
musicale** pour
développer sa culture

Des **concerts** PAR les
élèves, des concerts
POUR les élèves, des
**rencontres avec des
artistes**

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Pour s'inscrire en section Musique au **Lycée Roland Garros** : aucun niveau musical n'est exigé, seulement un intérêt pour cette discipline.

L'affirmation de soi, la communication et la coopération sont au cœur de l'enseignement musical au lycée. La formation contribue largement à développer des aptitudes à l'oral, à la formalisation, à la présentation de ses idées, à l'argumentation, et à se familiariser au contact d'un auditoire.

Autant de compétences nécessaires à l'épreuve du **Grand Oral du Baccalauréat**



L'ENSEIGNEMENT OPTIONNEL DE MUSIQUE EN SECONDE, 1RE ET TERMINALE :

- C'est **3h / semaine - en contrôle continu**

- le programme d'enseignement est articulé autour de 2 champs de questionnements mis en oeuvre autour de projets : La place de la musique dans la société contemporaine (musique et numérique, mondialisation, sciences, la musique et les autres arts...) et la diversité des langages et des techniques de la création musicale (musique et image, musique et texte, musique et mouvement etc...)

L'ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE DE MUSIQUE EN 1RE ET TERMINALE :

- C'est **4H en 1^{ère} et 6H en Terminale - coefficient 16**

- L'enseignement de spécialité de musique apporte une formation complète en développant les compétences nécessaires à l'expression musicale individuelle et collective, en affinant la technique, en enrichissant la culture musicale et artistique du passé et du présent relevant de diverses cultures et de divers styles.

A noter :
l'enseignement de
spécialité peut se
cumuler avec
l'enseignement
optionnel

UNE PÉDAGOGIE DE PROJETS :

- ➔ En lien avec divers artistes/compositeurs
- ➔ Partenariat avec le Théâtre Luc Donat : spectacles pédagogiques, rencontre avec les artistes et les acteurs du monde la musique, concert dans des conditions professionnelles,...
- ➔ Productions musicales : Reprise, réécriture, composition, enregistrement des productions...

